



## Implantation de défibrillateurs

La Ville de Douvaine a souhaité apporter son concours à une politique de santé publique en acquérant et installant dans des équipements publics ou sur le domaine public **2 défibrillateurs automatiques externes (DAE)**.

Le défibrillateur automatique externe est un appareil portable, fonctionnant grâce à une batterie, de la taille d'une sacoche, qui analyse le rythme cardiaque et, si nécessaire, délivre un choc électrique. En effet, la défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardiaque, principale cause de mort subite chez l'adulte. Les défibrillateurs automatiques externes permettent d'effectuer ce geste médical simplement et rapidement. Ils sont utilisables par tout le monde.

### Localisation

Liste des lieux qui sont recensés sur le plan ci-dessus :

- Place de l'Hôtel de ville- Contre la façade de la Mairie, à gauche de l'entrée
- Stade - Contre la façade du bâtiment de l'EAC (Espace Associatif Culturel) à coté de l'école de musique



Une brochure est également disponible [au téléchargement](#) (pdf - 4,16 Mo)

Une vidéo est également disponible : [www.1vie3gestes.com/](http://www.1vie3gestes.com/)

